

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 15 janvier 2016

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 07/01/2016

L'an deux mille seize et le quinze janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 21

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 0

Votants: 21

Pour: 21

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Martine GIL, Audrey IMBERT, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Yves ROBIN, Luc SALLES, Alain SICILIANO, Jacques FERNANDEZ, Michel SALLES

Représentés:

Présents non votants :

Excusés: Michaël ANDERS, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Vincent GAUDY, Isabelle GIL, Gilbert LEPETITCORPS, Francine MARTY, Alain MOULY, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Opération Grand Site (OGS) " Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian "

Depuis 2012, le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles assure l'animation de l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian », en partenariat avec les Communautés de Communes Le Minervois et du Pays Saint-Ponais, et avec le soutien du Conseil départemental de l'Hérault et des fonds européens LEADER.

Cette démarche consiste à élaborer puis mettre en œuvre un projet et un programme d'actions de préservation, de gestion et de mise en valeur d'un territoire (le Grand Site) remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles, dont la dimension nationale est reconnue par le classement d'une partie significative du territoire au titre de la protection des monuments naturels et des sites, qui accueille un large public, et qui est engagé dans une démarche partenariale de gestion durable et concertée pour en conserver la valeur, l'attrait et la cohérence paysagère.

Toute OGS a trois objectifs :

- Restaurer et protéger la qualité paysagère, naturelle, et culturelle d'un site (qui en fait sa valeur exceptionnelle),
- Améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnement, circuits, information, animations), dans le respect du site,
- Favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants.

L'Etat a donné son accord formel au démarrage de la démarche OGS par lettre du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) du 12 mai 2015.

1/ Etat d'avancement du projet de site classé « Ecrin paysager de Minerve/Les gorges de la Cesse et du Brian » :

Le Conseil d'Etat lors de la réunion de sa commission ad hoc du 15 décembre 2015 a validé le projet de site classé. Il a apporté une modification au titre. Il s'agit donc du site classé des « gorges de la Cesse, du Briant et des Causses de Minerve ».

Un courrier signé de la Ministre annonçant ce classement sera envoyé aux communes concernées d'ici fin janvier prochain.

RF

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 19/01/2016

034-253403554-20160115-2016_15_01_08-DE

Il est rappelé que l'emprise de ce nouveau site classé concerne 2 400 ha à cheval sur six communes : Azillanet, Cesseroas, La Caunette, La Livinière, Minerve, et Siran.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à prendre acte de cette information fondamentale pour la poursuite de l'OGS.

2/ Mission d'appui cartographique pour l'élaboration du Document de référence de l'OGS : Demande de subvention auprès de l'Etat :

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays) a pour rôle d'élaborer le projet et le programme d'actions de l'OGS qui se formalisera dans un document appelé « Document de référence de l'OGS ».

Cette phase d'élaboration nécessite la production de cartes pour aider à la décision et qui feront partie intégrante du document de référence de l'OGS.

Pour ce faire, le Pays s'est rapproché du Parc naturel régional du Haut Languedoc qui peut mobiliser et mettre à disposition son technicien, ses données et son outil SIG.

Une première liste de cartes a été établie par le Chargé de mission OGS du Pays sur la base d'autres documents de référence OGS déjà validés en Commission Supérieure des Sites.

Il s'agit donc de pouvoir réaliser, dans le cadre de l'élaboration du projet OGS, une mission d'appui cartographique pour l'élaboration du Document de référence de l'OGS, sous le contrôle du chargé de mission OGS du Pays et des autres partenaires (dont la DREAL).

Après concertation avec ses partenaires, le Pays est maître d'ouvrage de cette mission, et confie la maîtrise d'œuvre au Parc naturel régional.

Le coût prévisionnel de l'opération, s'élève à 2 993,55 € TTC pour lesquels le cofinancement suivant est sollicité :

– Etat (DREAL) :2 394,84 €

pour un autofinancement de 598,71 €.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

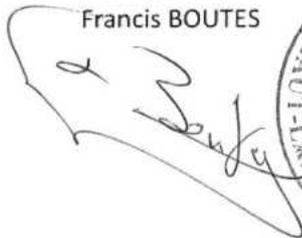
- de valider le principe et les modalités de réalisation de cette opération,
- de valider le plan de financement prévisionnel,
- de l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention,
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical valide le principe et les modalités de réalisation de cette opération, valide le plan de financement prévisionnel, autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention, et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Magalas, le 15 janvier 2016.

Le Président,
Francis BOUTES



RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/01/2016 034-253403554-20160115-2016_15_01_08-DE